



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires
Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

Courrier A Plus
Commune de Gibloux
Route de Fribourg 5
Case postale 70
1726 Farvagny-le-Grand

Service administratif	
Original	STech
01 MARS 2023	
Exécutant	GIR
Copie(S)	SAdm

Service de la sécurité alimentaire et
des affaires vétérinaires SAAV
Amt für Lebensmittelsicherheit
und Veterinärwesen LSVW



Laboratoire

Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

T +41 26 305 80 00, F +41 26 305 80 09
www.fr.ch/saav

Courriel: saav-cc@fr.ch

Givisiez, le 28 février 2023

RAPPORT D'ANALYSE - DÉCISION

V 1

N° de dossier : 23-FR-7990

CONTEXTE

But du contrôle : Autocontrôle / Eau potable / Commune de Gibloux
Prélèvement du : 20.02.2023 Effectué par : Monsieur Gilles ROMANENS Date arrivée : 20.02.2023
Météo des dernières 24 heures: précipitations / fonte des neiges
Météo 2-5 jours avant le prélèvement: précipitations / fonte des neiges

RÉSULTATS



N° d'échantillon : 23-33010 - Eaux souterraines avant le traitement, destinées à être utilisées comme eau potable

Secteur : 050 - sources La Vuisterna & La Chapelle & Au Vernez
Lieu de prélèvement : 04 - mélange des captages La Vuisterna & La Chapelle & Au Vernez, réservoir Au Vernez, avant UV, Chemin de l'Echenalla 14a, Vuisternens-en-Ogoz
Température de l'eau : 6.5 °C
Débit [l/min] : 64.

Analyses physico-chimiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20 °C)	µS/cm	464 ± 9	
FR-LC-M-537-112	Turbidité	UT/F	0.1 ± 0.03	

Analyses microbiologiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	4	
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	

Appréciation de l'échantillon :

Pour les paramètres analysés, cet échantillon répond aux exigences fixées par l'OBPD pour l'eau potable.

N° d'échantillon : 23-33011 - Eau potable après le traitement

Secteur : 050 - sources La Vuisterna & La Chapelle & Au Vernez
 Lieu de prélèvement : 05 - mélange des captages La Vuisterna & La Chapelle & Au Vernez, réservoir Au Vernez, après UV, Chemin de l'Echenalla 14a, Vuisternens-en-Ogoz
 Température de l'eau : 6.5 °C
 Débit [l/min] : 64

Analyses physico-chimiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-015	Couleur*		incolore	incolore
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20 °C)	µS/cm	471 ± 9	
FR-LC-M-537-112	Turbidité	UT/F	0.20 ± 0.03	max. 1
FR-LC-M-537-037	Nitrite	mg/l	<0.05	max. 0.50
FR-LC-M-537-037	Nitrate	mg/l	7 ± 1	max. 40
FR-LC-M-537-038	Ammonium	mg/l	<0.05	max. 0.10
FR-LC-M-537-039	Dureté totale	°fH	28.9 ± 1.1	
FR-LC-M-537-038	Calcium	mg/l	90 ± 4	
FR-LC-M-537-038	Magnésium	mg/l	16 ± 0	

Analyses microbiologiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	5	max. 20
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	max. 0
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	max. 0

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

*: Paramètre mesuré à l'aide d'une méthode non accréditée.

Appréciation de l'échantillon :

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur s'appliquant aux paramètres analysés.

N° d'échantillon : 23-33012 - Eaux souterraines avant le traitement, destinées à être utilisées comme eau potable

Secteur : 052 - sources Pra-Saley
 Lieu de prélèvement : 01 - mélange des sources Pra-Saley A & B, au réservoir Bouleyres, avant UV, Route de Bouleyres 65a, Vuisternens-en-Ogoz
 Température de l'eau : 6.4 °C
 Débit [l/min] : 20

Analyses physico-chimiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20 °C)	µS/cm	551 ± 11	
FR-LC-M-537-112	Turbidité	UT/F	0.1 ± 0.03	

Analyses microbiologiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	41	
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	

Appréciation de l'échantillon :

Pour les paramètres analysés, cet échantillon répond aux exigences fixées par l'OBPD pour l'eau potable.

N° d'échantillon : 23-33013 - Eau potable après le traitement

Secteur : 052 - sources Pra-Saley
 Lieu de prélèvement : 02 - mélange des sources Pra-Saley A & B, au réservoir Bouleyres, après UV, Route de Bouleyres 65a, Vuisternens-en-Ogoz
 Température de l'eau : 6.5 °C
 Débit [l/min] : 20

Analyses physico-chimiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-015	Couleur*		incoloré	incoloré
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20 °C)	µS/cm	555 ± 11	
FR-LC-M-537-112	Turbidité	UT/F	0.12 ± 0.03	max. 1
FR-LC-M-537-037	Nitrite	mg/l	<0.05	max. 0.50
FR-LC-M-537-037	Nitrate	mg/l	10 ± 1	max. 40
FR-LC-M-537-038	Ammonium	mg/l	<0.05	max. 0.10
FR-LC-M-537-039	Dureté totale	°fH	31.7 ± 1.2	
FR-LC-M-537-038	Calcium	mg/l	98 ± 4	
FR-LC-M-537-038	Magnésium	mg/l	18 ± 0	

Analyses microbiologiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	55	max. 20
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	max. 0
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	max. 0

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

*: Paramètre mesuré à l'aide d'une méthode non accréditée.

Appréciation de l'échantillon :

- Cet échantillon ne répond pas aux exigences pour l'eau potable pour le(s) paramètre(s) microbiologique(s) suivant(s):
 - germes aérobies mésophiles.

Base légale : art. 3 et annexe 1 de l'ordonnance du DFI du 16 décembre 2016 sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD, RS 817.022.11).

Cet échantillon est contesté.

N° d'échantillon : 23-33014 - Eau potable dans le réseau de distribution

Secteur : 057 - source Posat
 Lieu de prélèvement : 01 - source Posat, réservoir avec STAP Posat, arrivée, Chemin de la Glâne 12a, Posat
 Température de l'eau : 11 °C
 Débit [l/min] : 110

Analyses physico-chimiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-015	Couleur*		incoloré	incoloré
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20 °C)	µS/cm	690 ± 14	

Analyses physico-chimiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-112	Turbidité	UT/F	0.12 ± 0.03	max. 1
FR-LC-M-537-037	Nitrite	mg/l	<0.05	max. 0.50
FR-LC-M-537-037	Nitrate	mg/l	41 ± 4	max. 40
FR-LC-M-537-038	Ammonium	mg/l	<0.05	max. 0.10
FR-LC-M-537-039	Dureté totale	°fH	37.5 ± 1.5	
FR-LC-M-537-038	Calcium	mg/l	129 ± 5	
FR-LC-M-537-038	Magnésium	mg/l	13 ± 0	

Analyses microbiologiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	0	max. 300
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	max. 0
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	max. 0

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

* Paramètre mesuré à l'aide d'une méthode non accréditée.

Appréciation de l'échantillon :

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur s'appliquant aux paramètres analysés.

N° d'échantillon : 23-33015 - Eau potable dans le réseau de distribution

Secteur : 019 - réseau de distribution Posat
 Lieu de prélèvement : 01 - habitation rural, robinet cuisine, Route Saint-Jacques 81 , Posat
 Température de l'eau : 6.4 °C

Analyses physico-chimiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-018	Conductivité électrique (20 °C)	µS/cm	676 ± 14	
FR-LC-M-537-112	Turbidité	UT/F	0.3 ± 0.03	max. 1.0

Analyses microbiologiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	2	max. 300
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	max. 0
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	max. 0

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

Appréciation de l'échantillon :

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur s'appliquant aux paramètres analysés.

CONCLUSION GLOBALE

La teneur en germes aérobies mésophiles dans l'eau après traitement UV (mélange des sources Pra-Saley A & B, au réservoir Bouleyres, après UV) n'est pas conforme. Il convient de noter que la teneur en germes aérobies mésophiles des sources Pra-Saley A & B, au réservoir Bouleyres, est plus élevée que le traitement UV qu'avant.

Cette non-conformité démontre que le bon fonctionnement des installations de désinfection (par irradiation UV) de ladite source n'est pas assuré et donc que le point critique de contrôle (CCP) n'est pas maîtrisé.

À noter également que l'eau de la source Posat est à nouveau très chargée en nitrates (concentration proche de la limite maximale) - voir l'échantillon 23-33014 ainsi que l'échantillon 22-65479, prélevé le 13.04.2022.

MESURE(S)

1 CCP - Elucidation de la non-conformité du traitement UV:

Sur la base du résultat d'analyse de l'échantillon n° 23-33013 (mélange des sources Pra-Saley A & B, prélevé au réservoir Bouleyres, après UV: secteur 052 - lieu de prélèvement 02), le distributeur d'eau doit, en application de l'art. 34 LDAI, prendre les mesures correctives définies dans le cadre de l'autocontrôle ainsi que les mesures suivantes:

- établir (ou faire établir par une entreprise spécialisée) la/les cause/s des résultats insatisfaisants en vue de prévenir leur réapparition;
- prendre les mesures correctives requises;
- si nécessaire, adapter son concept d'autocontrôle.

2 CCP - Vérification et validation du traitement UV:

Délai: 31.03.2023

S'agissant d'un CCP, le distributeur doit prélever de nouveaux échantillons (avant, après traitement ainsi que dans le réseau) et les amènes au SAAV pour analyse afin de valider l'efficacité des mesures correctives entreprises.

Il doit en outre informer le SAAV par écrit de ces mesures, ceci dans le délai imparti ci-contre.

Pour rappel, tout distributeur d'eau est tenu de fournir au consommateur intermédiaire ou final, au moins une fois par an, des informations exhaustives sur la qualité de cette eau (art. 5 OPBD); doivent également en être informées les entreprises auxquelles cette eau est distribuée - en particulier les établissements alimentaires utilisant cette eau comme matière première.

INSOUMISSION À DÉCISION DE L'AUTORITÉ

L'inexécution des mesures notifiées ci-dessus constitue une infraction pénale punissable d'une amende (en application de l'art. 292 du code pénal : « celui qui ne se sera pas conformé à une décision à lui signifiée, sous la menace de la peine prévue au présent article, par une autorité ou un fonctionnaire compétents sera puni d'une amende »).

ÉMOLUMENTS

Les émoluments vous sont facturés conformément aux dispositions de l'ordonnance du 19 août 2014 fixant le tarif des frais du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OFSAAV, RSF 821.30.16). La facture fait l'objet d'un document séparé.

VOIES DE DROIT

En application des art. 67 et 70 de la loi fédérale du 20 juin 2014 sur les denrées alimentaires et les objets usuels (LDAI, RS 817.0) et de l'art. 11 de la loi sur la sécurité alimentaire du 13 juin 2007 (LSAI, RSF 821.30.1), la présente décision peut faire l'objet d'une opposition auprès du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez, dans les 10 jours dès la communication de la présente notification. L'opposition doit être notifiée par écrit, être brièvement motivée et contenir les conclusions de l'opposant, puis envoyée par courrier postal.

Xavier GUILLAUME
Chimiste cantonal

Le présent rapport d'analyse ne concerne que le ou les échantillon(s) soumis. Des précisions quant aux méthodes utilisées peuvent être obtenues sur demande. Ce rapport ne peut être reproduit, même partiellement sans l'approbation écrite de son auteur.

Copie(s) à : Commune de Gibloux, 1726 Farvagny-le-Grand



ETAT DE FRIBOURG
 STAAT FREIBURG
 WWW.FR.CH

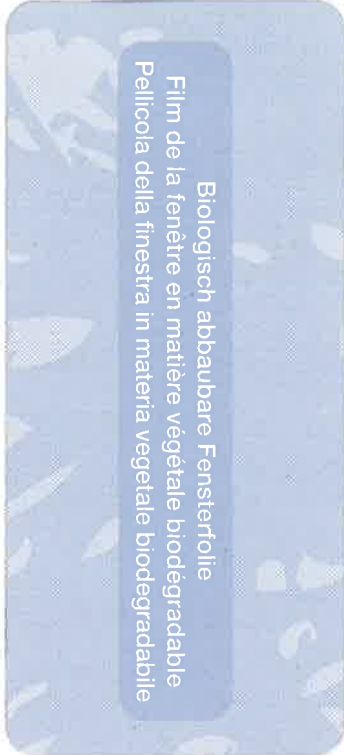
A+

1300 Eclépens CC

98.01.034371.00005843

A-Post Plus/Counter A Plus/Posta A Plus


 pro d'ina



28.02.23

2.40

CH - 1300
 Aff. Poste
 2090057
 30001498



LAPOSTA

A+